

 **BREAK
BREAK...**

#1 Congés

LFRR

28/01/2020

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

Ensemble, dénonçons ces attaques de notre statut!

Actuellement

C: 8 congés compensatoires par an dont 2 reportables jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Calcul fait sur une base de 7h d'excédent horaire du TDS.

Récups: 1 récupération créditée chaque fois que je viens au travail sur mes jours de repos (hors forfait Vro), utilisable sur l'année qui suit sans restriction.

V: 4 demi-cycles

F: 15 jours fractionnés utilisables sans restriction, dont 6 reportables jusqu'au 31 mars.



Futur Arrêté/Protocole 2020

C : 6 C. Calcul basé sur 9,15h de dépassement horaire. Dépôt dirigé par le service sur les périodes de faible trafic.

Récups: 1 récup pour 9,15h cumulées de travail hors salle pendant les jours de repos.

V: 6 demi-cycles

F: 9 jours fractionnés par an

Le dépôt des F et Rec pourra être interdit sur certaines périodes et certains jours définis par l'administration locale !

Pour poser un jour de congé/ récup isolé un week end de mai, de juin, de septembre ou bien en été, il faudrait poser un cycle de 3 jours non fractionnable...inadmissible! TOUS EN GREVE LE 7 FEVRIER !

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

Ensemble, dénonçons ces attaques de notre statut!

Actuellement

- **La nuit** commence à 20h et se finit à 6h30 ou 7h, en équipe entière
- **Repos:** 3 jours de repos suivent le demi-cycle de nuit.



Arrêté 2020

La nuit est une période d'au moins quatre heures de travail effectif comprise entre 22h00 et 07h00.

ex : Faire une vacation 20h - 01h59 du matin n'est pas considéré comme faire une nuit.

On peut imaginer qu'une demi équipe fera la nuit standard et que l'autre moitié ne fera que jusqu'à 01H59 du matin...quid des 3 jours de repos qui suivent? A quel moment le service demandera les 5h manquantes?

Inadmissible! TOUS EN GREVE LE 7 FEVRIER !

 **BREAK
BREAK...**

#3 salle de contrôle

LFRR

Brest, le 28 janvier 2020

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

Ensemble, dénonçons ces attaques de notre statut!

ACTUELLEMENT

Chefs de Salle: 4 par équipe, soit **48** minimum, nommés suivant des critères décidés conjointement par l'administration et les OS.

-Registre des heures conforme aux directives AESA et DSAC.



PROTOCOLE 2020

- 24 Superviseurs: candidats sélectionnés par le service après entretien → postes à profil...

-Un registre électronique et automatique des heures de contrôle: **badgeuse électronique.**

La badgeuse, mesure on ne peut plus vexatoire, pour cliquer dans les moindres détails les heures et occurrences de chaque PC....est simplement **inacceptable!**

TOUS EN GREVE LE 7 FEVRIER !



www.icna.fr

 **BREAK
BREAK...**

#4 Statut ICNA

LFRR

Brest, le 28 janvier 2020

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

Ensemble, dénonçons ces attaques de notre statut!

Actuellement

-Préavis de dépôt de congés:
25j en XP (9j arrêté 2002)

-Durée max hebdomadaire
42h en XP (43h arrêté 2002)

-4 jours de travail max sur 6
jours glissants



Arrêté/Protocole 2020

-Préavis de dépôt de congés:
30 jours, avec demande de
planification prévisionnelle
annuelle.

-Durée max hebdomadaire:
48h.

- 5 vacations de contrôle ou jours
de travail consécutifs max.

Tous les pans de notre statut sont "réformés", avec toujours le même résultat, une dégradation de nos conditions de travail, afin de favoriser la performance.... Inadmissible!

TOUS EN GREVE LE 7 FEVRIER !



www.icna.fr

 **BREAK
BREAK...**

#5 TDS

LFRR

Brest, le 28 janvier 2020

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

Ensemble, dénonçons ces attaques de notre statut!

Arrêté 2002+XP

-**Tour de service:** 7j/12 moyenné sur l'année. Une journée de contrôle est équivalente à une journée hors salle sur la même période.

-**Les dépassements horaires** faits en été nous créditent **8 JRH** (appelés congés compensatoires localement).



Arrêté/Protocole 2020

-**Tour de service:** 7j/12 ne comptabilisant que les vacations de contrôle, **pas** les jours de formation, **ni** les réunions.

-**Les dépassements horaires** faits en été sont gommés par un tds hiver pouvant descendre jusqu'à **22H hebdomadaires.**

L'administration considère qu'un jour de travail en salle n'a pas la même valeur qu'un jour hors salle et qu'une heure de contrôle en été est équivalente à une heure de contrôle en hiver au CRNA-O alors que nous avons un I1 en période de charge dépassant les 0,7.

INACCEPTABLE. TOUS EN GREVE LE 7 FEVRIER !



www.icna.fr

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

Ensemble, dénonçons ces attaques de notre statut!

Arrêté 2002

Démocratie représentative: les personnels votent pour les organisations syndicales et leurs programmes qui respectent les textes en vigueur dans la DSNA. A l'issue des élections professionnelles chaque syndicat sait combien il représente de pourcentage de personnel au niveau national et au niveau local.



Arrêté 2020

-**Démocratie représentative** ne sert plus qu'à déterminer les pourcentages de représentativité de chaque syndicat au national et en local.
-**Démocratie directe** (consultation), un syndicat, avec l'aval de l'administration peut proposer un projet optionnel au vote direct des contrôleurs.

La consultation est réglementairement définie dans le nouvel arrêté, elle doit en préalable faire l'objet d'un protocole d'accord local entre l'administration et les OS. Un syndicat représentant plus de 50% des personnels n'aura pas besoin de la consultation pour imposer son projet validé par l'encadrement.

TOUS EN GREVE LE 7 FEVRIER !